

Résilience territoriale : le modèle du bassin minier de l'Artois

Les étapes de transformation de l'ancien territoire minier sont parfaitement rendues par cet article, où il est montré que la réduction de la fracture symbolique, celle de la perte de sens auquel devait faire face le territoire, est au moins aussi importante que celle de son économie. Le Louvre-Lens et la reconnaissance de l'Unesco comme symboles de la renaissance !



Pascal Van Acker

Directeur de l'agence d'urbanisme de l'Artois¹



Bernard Guézo

Responsable des risques au Cerema (Territoires et ville)²

Le bassin minier du Nord-Pas-de-Calais est un territoire de 1,1 millions d'habitants qui recouvre les agglomérations de Béthune, Douai, Valenciennes et Lens. Longtemps déterminé par son passé minier, ce bassin de vie a été doublement remarqué en 2012 et en 2013, lorsque le musée du Louvre-Lens a été inauguré sur un ancien carreau de mines, puis lorsqu'il a été inscrit à l'Unesco. Ces faits marquants justifient l'intérêt que ce territoire suscite sous l'angle de la résilience territoriale.

« **le musée du Louvre-Lens a été inauguré sur un ancien carreau de mines, puis le bassin minier a été inscrit à l'Unesco** »

Vue aérienne de Lens, avec le Louvre-Lens au premier plan.

Pour obtenir les résultats de 2012 et de 2013, peut-on dire que l'ampleur des crises minières a obligé le territoire à bouger ?

C'est la question qui a été débattue lors d'un séminaire qui s'est tenu à Bruay-la-Buissière, le 10 octobre 2013³. Il s'agissait alors d'alimenter les travaux du ministère de l'Écologie (commissariat général au Développement durable) et du Cerema, sur la résilience territoriale⁴ en s'appuyant sur les travaux précurseurs menés avec la région Nord-Pas-de-Calais sur cette question. Par ailleurs, comme l'a souligné au cours des débats, le maire de Bruay, Alain Wacheux, la résilience, on n'en parlait pas, mais on en faisait sans le savoir, tant au niveau de la région que du Bassin minier ou de la ville.

Dans le bassin minier, les crises successives ont pris des formes multiples : stigmates environnementaux, suppression de dizaines de milliers d'emplois et de logements, situations sanitaires et sociales très dégradées, perte de sens pour toute une population, disparition du lien social et culturel...

La crise a ainsi contraint le territoire à bouger, c'est-à-dire, comme l'a souligné Jean-François Caron, le maire de Loosen-Gohelle, à affronter une addition de difficultés. De ce point de vue, elle a offert des possibilités de « mise en mouvement ». Mais dans quelle direction agir, lorsque le cadre ancien a disparu ? C'est là que la notion de résilience territoriale prend tout son sens. Dans le cas présent, elle se traduit par la capacité du territoire minier à se relever et à **rebondir grâce à l'apprentissage, l'adaptation et l'innovation, puis à évoluer vers un nouvel équilibre dynamique, en préservant ses fonctionnalités, y compris sociales et relationnelles.**

En s'attelant à cette question, l'agence d'urbanisme de l'Artois (Aula) s'est attachée avec le concours du Cerema, à identifier les processus de transformation à l'œuvre au sein du territoire minier. Elle a ouvert des pistes pour structurer une ingénierie d'appui à la construction de stratégies et produire des éléments de méthode pour aborder la question de la résilience territoriale.

Comment les acteurs se sont-ils organisés pour permettre au territoire de rebondir ?

Tout d'abord, il faut rappeler que face à la catastrophe qu'a représentée la fin de l'ère minière, on ne peut pas dire que **le territoire** ait été résilient, bien

au contraire. **Il s'est trop identifié à la mine qui produisait l'essentiel des richesses. Sa vulnérabilité a augmenté au fur et à mesure que le processus minier se renforçait excluant tout modèle alternatif.** Lors de la fermeture des puits de mine, cette vulnérabilité était devenue celle du chêne confronté à la tempête dans la fable. Le chêne se croit fort alors qu'il est très vulnérable du fait de son gigantisme, rapporté à son faible enracinement.

Face à l'ampleur du décrochage qui s'est produit, la solution préconisée par l'État dans les années 70, avait été de faire table rase du passé. Cette solution, inconcevable aujourd'hui, avait été théorisée : les villes minières s'étaient

Par la suite, le contrat de plan 2000-2006 est venu concrétiser la capacité d'agir du territoire. Il l'a doté d'un programme de restructuration urbaine, sociale, économique et écologique ; il a instauré une ingénierie territoriale dédiée à l'aménagement et au développement du bassin minier. Les actions menées avec cet appui ont été de traiter les séquelles, d'effectuer des rattrapages, de réaliser des remises à niveau. Il s'agissait aussi de conforter les filières existantes, de développer de nouveaux savoirs-faire, de traiter des questions de long terme comme d'organiser les mobilités sur ce territoire et d'aménager sur les milliers d'hectares des délaissés miniers, une trame verte et bleue.

« **cette politique ne s'attachait pas à réduire la fracture symbolique, celle de la perte de sens auquel devait faire face le territoire** »

constituées autour des puits de mine ; dès lors que ces puits fermaient, elles perdaient leur raison d'être, devaient disparaître. Le resserrement urbain poussé à l'extrême ! L'État a toutefois mis en œuvre des plans d'adaptation successifs entre 1968 et 1990, instituant des dispositifs d'aide à la reconversion économique. Parallèlement, l'échelon régional se structurait à partir des années 80 pour mener une politique d'aménagement en complément des investissements de l'État. La volonté s'est exprimée de restructurer l'armature urbaine, de rénover l'habitat, de réhabiliter les friches.

Mais cette politique ne s'attachait pas à réduire la fracture symbolique, celle de la perte de sens auquel devait faire face le territoire. La mise en place en 1996 par le conseil régional, d'une « Conférence permanente du bassin minier » visait alors à établir une lecture lucide et partagée des handicaps et des atouts de ce territoire singulier. Cette conférence allait aboutir, grâce à une forte mobilisation des acteurs du territoire, à l'élaboration d'un diagnostic concerté et à la définition de perspectives.

Sur quels leviers la résilience fonctionne-telle aujourd'hui ?

Depuis les années 2000, l'urbanisation se développe en France sous la forme de processus de métropolisation. Situé dans l'aire urbaine centrale de la région « Hauts-de-France », à proximité de la Métropole de Lille, l'ancien bassin minier du Pas-de-Calais n'échappe pas à cette nouvelle réalité tout en revendiquant ses spécificités et son poids démographique. Le schéma régional d'aménagement durable du territoire demande que le processus de métropolisation soit pris en compte tout comme le développement d'une structuration des pôles urbains régionaux. Ainsi, le territoire de l'ancien bassin minier du Pas-de-Calais, organisé autour des agglomérations de Béthune-Bruay, Lens-Liévin et Hénin-Carvin, vient de se structurer en un pôle métropolitain de l'Artois comptant plus de 600 000 habitants. L'ambition : devenir **le territoire de la 3^e Révolution industrielle, au sein d'un « archipel vert ». Territoire démonstrateur d'une résilience territoriale achevée ?**

Propos recueillis par D. R.

1. Cf. www.aulartois.fr
2. Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement et l'aménagement, cf. www.territoires-ville.cerema.fr
3. CGDD—Cerema, *Villes résilientes – Séminaire de Bruay-la-Buissière, le 10 octobre 2013*, avril 2014.
4. CGDD—Cerema, « Villes et territoires résilients », *Études et documents*, n° 123, mai 2015.

Photo Julien Lanoo, SANAA via Flickr (Forgemind Archimedia)

Le Louvre-Lens.

